



Déjeuner - Semaine du 20-01-2020 au 24-01-2020

Goûter 100%



Lun.

- Céleri vinaigrette aux olives noires
- Rôti de porc à l'orange (*Escalope cordon bleu*)
- Haricots verts au beurre
- Crème renversée\*
- Galette bretonne

Mar.

- Salade verte vinaigrette
- Sauté de boeuf à la dijonnaise
- Petits pois carottes
- Camembert AOP
- Kiwi

Mer.

- Velouté de tomates
- Poulet aux champignons
- Purée de potiron marrons
- Meule du Besac AOP
- Pomme

Pain & chocolat  
Lait

Jeu.

- Choux rouges aux pommes\*
- Poisson frais à la dieppoise
- Pommes de terre grenaille sautées
- Fromage blanc aux fruits rouges
- Mandarine

Ven.

- Salade trévises
- Cari d'oeufs
- Epinards au beurre
- Neufchâtel AOP
- Banane

Cuisiné sur place à base de produits bruts et frais

Cuisiné sur place à partir de produits bruts en conserve

Plat non cuisiné sur place (usine, cuisine centrale, liaison froide, ...)

Cuisiné sur place à partir de produits nature surgelés

Cuisiné sur place à base de produits déshydratés

Produit artisanal dont la recette émane de la Caisse des Ecoles du 5<sup>ème</sup>

Agriculture Paysanne

Label Rouge 100% végétarien

Pêche Française

Agriculture Biologique

\* au moins 1 ingrédient Bio

aide UE à destination des écoles

**Les déjeuners sont cuisinés sur place, avec des produits de proximité et de grande qualité, et servis en liaison chaude.**

**Le pain accompagnant les repas est BIO. Tous nos produits sont garantis sans OGM ni huile de palme.**

**Toutes les viandes proviennent d'animaux nés, élevés et abattus en France**

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des aléas de livraison ou de tout autre imprévu.

Conformément au règlement CE n°1169/2011 (Règlement INCO), nos menus sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : Céréales contenant du gluten<sup>1</sup>, Crustacés<sup>2</sup>, Oeufs<sup>3</sup>, Poissons<sup>4</sup>, Arachides<sup>5</sup>, Soja<sup>6</sup>, Lait<sup>7</sup>, Fruits à coques<sup>8</sup>, Céleri<sup>9</sup>, Moutarde<sup>10</sup>, Graines de sésame<sup>11</sup>, Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/l<sup>12</sup>, Lupin<sup>13</sup>, Mollusques<sup>14</sup>